

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 24 mars 2026

Action Logement et le Réseau Cohabitis s'unissent pour favoriser la cohabitation intergénérationnelle solidaire

À l'occasion du 10^e anniversaire de la garantie Visale célébré le 24 mars 2026, Action Logement, l'Association pour l'accès aux garanties locatives (APAGL) et le Réseau Cohabitis ont signé un partenariat visant à déployer une expérimentation dans le domaine de la cohabitation intergénérationnelle solidaire.

La cohabitation intergénérationnelle solidaire permet à des étudiants ou jeunes actifs de partager un logement avec des personnes âgées isolées vivant dans des habitations devenues trop grandes pour elles seules. Pour accompagner le développement de ce type d'habitat, le Réseau Cohabitis, Action Logement et l'APAGL signent un partenariat qui repose sur la valorisation réciproque de leurs aides, services et expertises à destination des publics jeunes et des propriétaires âgés, afin de promouvoir la solidarité dans et par l'habitat comme levier de cohésion sociale ainsi que la limitation des émissions carbone grâce à la mutualisation de l'énergie.

Les signataires partagent la volonté d'étoffer l'offre insuffisante de logements destinée aux jeunes de moins de 30 ans et de lutter contre l'isolement des seniors qui souhaitent continuer à habiter leur domicile. La promotion de la garantie Visale auprès des associations membres du Réseau Cohabitis contribuera à faciliter et sécuriser l'accès des jeunes à la cohabitation intergénérationnelle.

En mobilisant la garantie Visale, cet accord national permettra au Réseau Cohabitis et aux partenaires sociaux d'Action Logement de continuer à renforcer le lien emploi-logement et de favoriser le lien social intergénérationnel encore plus efficacement.

À PROPOS D'ACTION LOGEMENT :

Depuis plus de 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire, réhabiliter et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, [d'économies d'énergie et de décarbonation](#), de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte [43 filiales dédiées au logement social, 1 filiale de logement intermédiaire](#) et un patrimoine de plus d'1 200 000 logements.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle en lien avec l'emploi. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer [des aides et des services](#) qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre : X [@actionlogement](#) - LinkedIn [actionlogement](#) - YouTube [@actionlogement](#)

CONTACTS PRESSE :

Sophie BENARD : sophie.benard@actionlogement.fr / 07 50 60 95 78

Franck THIEBAUX: franckthiebaux@ft-consulting.net / 06 73 76 74 98

À PROPOS DE L'ASSOCIATION POUR L'ACCES AUX GARANTIES LOCATIVES (APAGL) :

L'Association Pour l'Accès aux Garanties Locatives (APAGL), créée en 2005 et régie par la loi 1901, est un organisme paritaire du groupe Action Logement. Sa mission principale est de piloter Visale et plus largement les solutions pour faciliter et sécuriser l'accès au parc locatif privé.

En savoir plus sur l'APAGL : apagl.fr

À PROPOS DE COHABILIS :

Le réseau Cohabilis regroupe près de 70 structures qui accompagnent 1850 cohabitations intergénérationnelle solidaires sur 17000 communes métropolitaines et d'Outremer. Ce dispositif basé sur une idée de partage, de respect mutuel, d'entraide, permet l'accueil d'un jeune de moins de 30 ans chez une personne de 60 ans et plus en échange d'une contrepartie financière bien en deçà du marché locatif local. Il est encadré réglementairement.

En savoir plus sur Cohabilis : www.cohabilis.org

CONTACT PRESSE :

Nelly Paolantonacci : n.paolantonacci@cohabilis.org / 07 82 09 74 88